

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération
Dossier rue des piles,
convention avec la sci
boulbon château family.

N°150/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 16 DECEMBRE 2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AMY Renée (Pouvoir donné à Jany FROISSART), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BURAVAND Julien (pouvoir donné à Pascal MAFFEI).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil que le château de BOULBON, propriété de la SCI BOULBON CHATEAU FAMILY, est en cours de restauration et n'est actuellement ouvert au public que très ponctuellement et partiellement.

Monsieur le Maire indique également que la réalisation, en 2025, des travaux de réfection de la Rue des Piles, permettront la création d'un accès piéton pérenne à la terrasse du château, côté ouest, par l'ancienne porte du XIVe siècle, et par conséquent la possibilité d'une ouverture pérenne et sécurisée du château. Ce nouvel accès par les rues pittoresques du centre ancien est également nécessaire pour que l'ERP de la terrasse du château puisse bénéficier d'une sortie de secours et être en activité.

L'ouverture au public du château d'une façon plus pérenne constituerait donc un attrait supplémentaire pour de nombreux visiteurs, déçus de ne pas pouvoir accéder au château durant la période estivale notamment. La réalisation de ces travaux et la création de cet accès au château seront des éléments clés de la revitalisation et de la mise en valeur du cœur du vieux village, que les visiteurs pourront ainsi découvrir en se rendant au château.

Suite à la réalisation des travaux de réfection de la Rue des Piles, permettant la création de ce nouvel accès au Château, et le développement pour ce dernier d'activités supplémentaires, la SCI BOULBON CHATEAU FAMILY a proposé d'ouvrir ce monument historique à la visite en période estivale, dans des conditions préférentielles pour les boulbonnais, et à mettre certains espaces à la disposition de la Commune.

Il convient donc d'établir une convention avec la SCI BOULBON CHATEAU FAMILY afin de fixer entre les parties les conditions d'ouverture du lieu au public ainsi qu'aux boulbonnais, et les conditions de mise à disposition à la Commune, dès lors que les travaux de rénovation de la Rue des Piles seront achevés.

.../...

Délibération du conseil municipal N°150/2024 du 16.12.24 (suite)

La présente convention a donc pour objet de prévoir :

- Une ouverture pérenne au public du château de Boulbon,
 - Une gratuité encadrée de l'accès au château pour les boubonnais,
 - Une mise à disposition à titre gratuit ponctuelle au profit de la Commune de la terrasse Ouest, pour l'organisation de concerts, réceptions, kermesses, vide-commodos etc...
 - Le déroulement et l'accueil d'activités scolaires au sein du château,
 - L'ouverture du château lors des visites du village organisées par l'association des Amis du Vieux Boulbon,
 - Un partenariat plus large avec l'association Boulbon Château Passion.
- Il est ensuite proposé au conseil la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

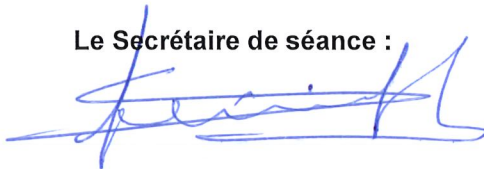
OUI l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que consécutivement à la réalisation des travaux de réfection de la rue des Piles, une ouverture du château au public, pérenne et plus large, et de façon préférentielle pour les boubonnais, constitue un élément clé de la revitalisation et de la mise en valeur du cœur du vieux village,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, et tout document se rapportant à cette convention.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :





BOULBON
Village provençal

CONVENTION

Entre la Commune de **BOULBON** et la SCI **BOULBON CHATEAU FAMILY**

Entre :

La Société Civile Immobilière BOULBON CHATEAU FAMILY, dont le siège est à BOULBON (13150), 1 Rue Font de Bernard,

Propriétaire du Château de BOULBON,

Identifiant SIREN n° 913 629 424.

Représentée par son gérant, Monsieur Dominique DE LAVERGNE.

Et

La commune de BOULBON (13150) représentée par Monsieur Jérémie BECCIU, agissant en qualité de Maire, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal **en date du**

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

Le château de BOULBON, propriété de la SCI BOULBON CHATEAU FAMILY, a été édifié entre le XI^e et le XIV^e siècle, agrandi et transformé au XVII^e siècle, et classé Monument Historique le 02.01.1976.

Actuellement en cours de rénovation, il n'est que ponctuellement et très peu ouvert au public. Seules certaines parties du château peuvent être visitées, mais progressivement, en fonction de l'avancée des travaux, de nouvelles zones seront ouvertes au public.

La Commune de BOULBON va réaliser en 2025 d'importants travaux de réfection de la Rue des Piles, qui permettront la création d'un accès piéton pérenne à la terrasse du château de Boulbon, côté ouest, par l'ancienne porte du château du XIV^e siècle, ainsi qu'une issue de secours pour ladite terrasse ouest qui bénéficie d'un classement ERP.

La réalisation de ces travaux et la création de cet accès au château seront des éléments clés de la revitalisation et de la mise en valeur du cœur du vieux village, que les visiteurs pourront ainsi découvrir en se rendant au château.

La création de l'issue de secours et de ce nouvel accès par les rues pittoresques du centre ancien, permettront que l'ERP de la terrasse du château soit en activité et développe des activités supplémentaires.

L'ouverture au public du château d'une façon plus pérenne constituerait donc un attrait supplémentaire pour de nombreux visiteurs, déçus de ne pas pouvoir accéder au château durant la période estivale notamment.

Par conséquent, à l'achèvement des travaux de réfection de la Rue des Piles, la SCI BOULBON CHATEAU FAMILY propose d'ouvrir ce monument historique à la visite en période estivale - dans des conditions préférentielles pour les boulbonnais - et à mettre certains espaces à la disposition de la Commune.

La présente convention a donc pour objet de fixer entre les parties les conditions d'ouverture et de mise à disposition du lieu dès lors que les travaux de rénovation de la Rue des Piles seront achevés.

CONVENTION

Article 1 : Ouverture du château au public

Dès l'achèvement des travaux de réfection de la Rue des Piles par la Commune, et selon un calendrier déposé chaque année au mois de février, le château de BOULBON sera ouvert :

- **la première année : un minimum de 30 jours** répartis sur les mois de Mai, Juin, Juillet, Août et Septembre.
- **à compter de la deuxième année : 40 ou 50 jours par an, pendant la saison estivale**, selon la réglementation en vigueur.

L'ouverture au public du château concernera des zones dont l'extension croîtra selon l'avancement des travaux de sécurisation et d'orientation historique et archéologique.

L'entrée du château sera gratuite :

- pour les enfants en dessous de 12 ans, accompagnés d'un adulte.
- à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine chaque année au mois de septembre.

Conditions préférentielles d'ouverture :

Les habitants de Boulbon, pendant ce temps d'ouverture estival, bénéficieront d'une gratuité de l'entrée à concurrence de 2 entrées (adultes), sur présentation d'un justificatif de domicile (factures EDF, téléphone, avis d'imposition...) au nom de la personne munie d'une pièce d'identité.

Les accompagnants des boulbonnais devront s'acquitter du montant de l'entrée.

Le château ouvrira également ponctuellement et gratuitement à l'occasion de visites du village organisées par l'association des Amis du Vieux Boulbon ou l'association Boulbon Château Passion.

Article 2 : Mise à disposition de la terrasse ouest au profit de la Commune

La grande terrasse ouest sera mise à disposition de la commune gratuitement, afin d'y organiser des événements culturels, événements festifs tels que vide-commodos, et réceptions VIP, kermesses, concerts... à concurrence de SIX (6) par an, en partenariat avec l'association Boulbon Château Passion dans le cas d'événements culturels ou festifs.

Si la municipalité souhaite organiser un ou des événements en sus de ce nombre, un accord sera trouvé avec le propriétaire pour définir les modalités de mise à disposition des lieux.

Article 3 : Activités scolaires

Le château accueillera, dans les espaces dont les travaux de sécurisation sont achevés, des activités scolaires pour les élèves de la commune, dans le cadre de projets éducatifs et culturels.

Article 4 : Sécurité et risque incendie

En cas de manifestation organisée par le propriétaire, la commune, une association ou tout autre personne, l'organisateur restera seul responsable, et aura à sa seule charge la mise en œuvre des mesures nécessaires à la sécurité du site et de ses abords, au regard des réglementations ERP et sécurité incendie.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de DIX (10) ANS.

Toute modification des termes de la présente convention devra être proposée au moins trois (03) mois avant l'arrivée de son terme.

Fait à BOULBON, le

Pour la Commune de BOULBON,
Le Maire

Jérémie Becciu

Pour la SCI BOULBON CHATEAU FAMILY,

Monsieur Dominique De Lavergne